

L'INS | LA SÉCURITÉ DU PATIENT EST NOTRE PRIORITÉ

L'INS est l'identité nationale de santé unique, et permanente pour chaque usager du système de santé. Elle est constituée du numéro d'identification de l'individu au répertoire des personnes physiques (NIR ou NIA) et des traits d'identité de référence provenant de la base nationale d'état civil.

Un matricule INS

+
les 5 traits d'identité
de l'état civil

⚡ ○
SÉCURISER les
données de santé

**ÉCHANGER
ET PARTAGER**
facilement entre
les professionnels
de santé et du
médico-social ○

AMÉLIORER la
qualité et la sécurité
de la prise en charge

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Sexe

Lieu de naissance

○ L'INS est récupérée automatiquement pour
éviter les erreurs de saisie.

□
LE BON SOIN
AU BON PATIENT

⚡
L'INS doit être qualifiée.
La présentation d'une pièce d'identité
est indispensable.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021,
obligation d'utiliser l'identité
nationale de santé (INS)

